

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 2012-1085 du 22 février 2012 portant modification de la décision n° 2009-1635  
du 11 mars 2009 portant nomination des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVD1206914S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,  
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;  
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;  
Vu le décret du 4 mai 2009 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;  
Vu la décision portant organisation générale de Météo-France, dans sa version 8 applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;  
Vu la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 15 de la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 susvisée est ainsi rédigé :  
« Article 15. – Mme Victorine PERARNAUD, directrice de la direction interrégionale des Antilles-Guyane, est nommée ordonnateur secondaire de la direction interrégionale des Antilles-Guyane. »

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Article 3

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 22 février 2012.

*Le président-directeur général,*  
F. JACO